

élargi. Les députés pourront conseiller le gouvernement, comme ils n'ont jamais pu le faire jusqu'ici, sur des questions de politique et sur l'élaboration même de lignes de conduite, et leurs avis seront rendus publics. Je pense qu'il s'agit là d'une attitude nouvelle et très saine qui traduit l'ouverture d'esprit du gouvernement.

M. Rae: Il vous faut être conservateur, Walter.

M. Baker (Nepean-Carleton): J'attends avec impatience la publication de ce rapport, tout comme, j'en suis sûr, mon ami le spécialiste des questions agricoles, le député de Broadview-Greenwood (M. Rae).

M. l'Orateur: A l'ordre. Ce que je disais il y a un instant, c'est que le député de Glengarry-Prescott-Russel (M. Ethier) a soulevé deux ou trois points. Il a parlé de la langue, ce à quoi le ministre a apporté un début de réponse, à savoir qu'il s'agissait d'un document interne distribué en anglais aux députés anglophones et que ce n'est donc que lorsqu'on a voulu le rendre public que l'on a pris conscience du besoin de le faire traduire.

Le député a abordé un certain nombre d'autres points, auxquels le ministre n'a peut-être pas répondu dans son intervention d'aujourd'hui. Le ministre a dit dès le départ qu'il n'avait pas été prévenu et qu'il n'était donc pas prêt à répondre de façon approfondie à tous les points soulevés par le député de Glengarry-Prescott-Russell. J'ai dit qu'il serait peut-être profitable à la Chambre d'avoir la possibilité d'examiner ce que le député a dit afin de décider si son argumentation est valable. Si je constate qu'il soulève des points qui appellent une réponse, je donnerai à la Chambre l'occasion de le faire. En fait, l'un des points a été traité par le député de Papineau (M. Ouellet); il s'agit de la question, dont j'ai pris bonne note, de l'utilisation du papier ou des services du ministère de l'Agriculture aux fins de la publication de ce document.

Je vais étudier ces points et je verrai s'ils méritent que l'on s'y arrête. Dans l'affirmative, je crois qu'il serait préférable que la Chambre s'y prépare à l'avance, et je donnerai certes à la Chambre le temps qu'il faudra. Par ailleurs, je ne crois pas qu'il serait avantageux de nous attarder davantage sur ce point sans préparation, et y revenir plus tard quand les députés auront préparé leur intervention.

M. KNOWLES—ON DEMANDE QUAND LE RAPPORT LAZAR SERA DÉPOSÉ

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je soulève une autre question de privilège. Le hansard du 24 octobre indique, page 545, que j'ai présenté une motion en vertu de l'article 43 du Règlement, motion qui a ensuite été adoptée, demandant la publication du rapport Lazar. Depuis cette date, on me dit que l'on attendait la traduction de ce document. Étant donné que l'adoption de cette motion remonte à près de deux semaines, je me demande si je pourrais savoir quand ce rapport sera enfin déposé?

Consultation de comités spéciaux

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je ne puis pas en mesure de répondre pour l'instant au député, mais je me renseignerai et le mettrai directement au courant.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET AFFAIRES SOCIALES

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales.

L'AGRICULTURE

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du comité permanent de l'agriculture.

[Note de l'éditeur: Le texte des rapports susmentionnés figure aux Procès-Verbaux d'aujourd'hui.]

* * *

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

RÉDUCTION DE LA PÉRIODE REQUISE POUR TENIR DES ÉLECTIONS GÉNÉRALES ET DES ÉLECTIONS PARTIELLES

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national) demande à présenter le bill C-21, tendant à modifier la loi électorale du Canada.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LES DÉPENSES GOUVERNEMENTALES

LES MESURES VISANT À EMPÊCHER LES DÉPASSEMENTS DE COÛTS—LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ SPÉCIAL

L'ordre du jour appelle: Avis de motion du gouvernement:

2 novembre 1979—Le président du Conseil du Trésor propose:

Qu'un comité spécial d'au plus sept députés soit formé immédiatement, ceux-ci devant être désignés ultérieurement, pour enquêter en profondeur sur les mesures qui s'imposent, pour prévenir les dépassements de coûts des grands projets du gouvernement (définis comme étant ceux qui nécessitent des dépenses de plus de un million de dollars) et, notamment:

1. Pour étudier et analyser les mesures que le Conseil du Trésor a déjà prises pour prévenir les dépassements de coûts des grands projets du gouvernement, et évaluer leurs répercussions;
2. Pour étudier les mesures en place ou envisagées dans les ministères en ce qui concerne les grands projets actuels ou à venir du gouvernement afin de déterminer si elles sont conformes aux directives et aux lignes directrices du Conseil du Trésor;